

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX

255 rue Martha Desrumaux
24000 PERIGUEUX

DECISION DU PRESIDENT



Objet : Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux –Subvention sollicitée par Périgord Habitat pour la réalisation de 8 logements sociaux – Lotissement Le Vern (Reconstruction Moulin de Ripaille) – Rue du Moulin de Ripaille à Vergt

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10

Vu la délibération du 31 mars 2022 relative au règlement d'intervention de l'agglomération en faveur du logement social,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 du conseil communautaire déléguant au Président l'accord de subventions aux organismes de logements sociaux dans le respect des principes définis par le conseil communautaire,

Considérant que l'opération de Périgord Habitat répond aux critères du dispositif de soutien au logement social par l'agglomération, à savoir :

- Une localisation privilégiée, à proximité des services, des commerces et des lignes régulières de transport en commun de Nouvelle Aquitaine ;
- La mixité sociale est visée avec 4 logements financés en PLUS (loyers sociaux intermédiaires) et 4 logements financés en PLAI (loyers sociaux les plus bas) ;
- Une typologie de logements permettant l'accueil de familles, de personnes âgées ou jeunes ;
- Une performance environnementale avec des logements économes en énergie.

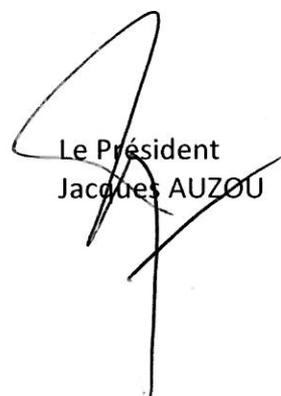
Considérant que, conformément au règlement d'intervention de l'agglomération, la commune de Vergt, par délibération du 5 juillet 2022, soutient également la construction de ces 8 logements sociaux à hauteur de 12 000 €.

DECIDE :

Article unique : d'accorder une subvention de 1500 € par logement, soit une subvention totale de 12 000 €

Fait à Périgueux, le 18 DEC. 2023

Le Président
Jacques AUZOU



Affiché le : 18 DEC. 2023

Annexe 1 : fiche descriptive de l'opération

Réalisation de 8 logements sociaux – Lotissement Le Vern (Reconstruction Moulin de Ripaille) – Rue du Moulin de Ripaille à Vergt

- Cette opération est située à proximité des services et des commerces. Les logements sont également à proximité immédiate des arrêts des lignes de bus de Nouvelle Aquitaine.
- Cette opération est composée de 8 logements individuels T3 avec garage, 6 seront de plain-pied et 2 en R+1. Les logements seront groupés par bloc de deux.
- Le projet plus ambitieux que la RT 2012 (- 10 %). Le chauffage est électrique mais avec un complément par poêle à granulés dans chaque logement. L'eau chaude sanitaire sera générée par des cumulus thermodynamiques. Des tuiles photovoltaïques seront installées sur les toitures pour appoint d'électricité. Tous les logements sont par ailleurs équipés de matériels économes en eau.
- Les loyers prévisionnels seront les suivants :

Type de logements	Forme	Nombre de logements			Surfaces habitables (m2)	Loyer mensuel (€)	
		PLAI	PLUS	TOTAL		PLAI	PLUS
T3	Individuel groupé	4	4	8	75	409	465
	TOTAL	4	4	8			

- Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

	Dépenses HT		Ressources
Charge foncière	171 836 €	Etat (Aides à la pierre)	23 600 €
Travaux	929 709 €	CA Grand Périgueux	12 000 €
Honoraires et divers	110 482 €	Prêts CDC	911 094 €
		Commune de Vergt	12 000 €
		Département de la Dordogne	40 000 €
		Prêt Action Logement	200 000 €
		Fonds propres	13 333€
TOTAL	1 212 027 €	TOTAL	1 212 027 €